



Il fut question plusieurs fois de la Guyane dans les colonnes du *Courrier*: sous la plume de Bertrand Vissac et Michel Vivier (*Les fusées et la forêt amazonienne cacheraient-elles les Indiens ?*, n°16, 1992, pp. 35-42), de Dominique Deviers (*Premières propositions pour un projet de parc de la Forêt tropicale guyanaise*, n°24, 1995, pp. 70-73), de M. Gachet (*Mise en perspective historique du projet, ou de l'Inini à la Guyane « intériorisée »*, *ibid.*, p. 74) et de Jean-Paul Gachet (*L'agriculture de défriche en Guyane, mise en perspective historique*, n°26, 1995, pp. 81-83). A propos du parc, les opinions écrites de Francis Halle et graphique du *Pou d'Agouti*.

Menaces sur la forêt guyanaise

La France possède, en Guyane, une forêt tropicale humide de près de 8 millions d'hectares qui n'ont, jusqu'à présent, fait l'objet d'aucune protection de type parc national. Pour saisir l'importance de l'enjeu, il faut connaître quelques faits concernant la Guyane et sa forêt. Presque vide en terme de peuplement humain, moins peuplée, par exemple, que le Groenland (85 000 habitants, soit la population de Poitiers, sur une surface qui représente 1/6 de la métropole), la

Guyane jouit, en liaison avec son statut de département français, d'une stabilité politique qui la distingue de la plupart des autres pays tropicaux. La forêt guyanaise est d'un seul tenant, le département ayant la forme d'un rectangle de 300 km de façade maritime et de 400 km de profondeur ; elle est limitée au nord par l'Atlantique, à l'ouest par le Maroni et à l'est par l'Oyapock. A l'exception d'une frange côtière où sont concentrées les populations, les routes, les agglomérations et diverses activités, cette forêt guyanaise est pratiquement intacte - on parle de forêt primaire - et sa situation à basse altitude (le point culminant n'est qu'à 700 m) en fait à la fois une région de haute diversité biologique et une proie facile pour les défricheurs. Dans le monde tropical tout entier, les forêts primaires de plaine, particulièrement visées, disparaissent à un rythme angoissant et les pays voisins de la Guyane, Brésil à l'est et au sud, Surinam à l'ouest, n'échappent pas à cette triste règle. Fort heureusement, la Guyane ne fait pas l'objet, au moins pour l'instant, d'une lourde exploitation forestière. Toutes ces observations concourent pour faire de la forêt guyanaise un véritable trésor biologique et écologique, digne de prendre place parmi le patrimoine de l'humanité, ce qui donne à la France, vis-à-vis de l'Europe et du monde entier, une responsabilité de sauvegarde et de protection. Hélas, que fait la France ? Elle prépare l'avenir de bien triste façon. Les lourdes menaces qui pèsent sur la forêt guyanaise sont de celles qu'on a tendance à cacher. Il m'a semblé nécessaire de les porter à la connaissance des Français. Une note d'orientation publiée en janvier 1995 par la préfecture de la Guyane, offre aux agriculteurs une incroyable « subvention pour la déforestation » : pour la coupe à blanc d'un hectare de forêt déjà exploitée - forêt dite secondaire -, cette subvention est de 15 000 FrF ; elle monte à 18 000 FrF s'il s'agit de forêt primaire.

Bien entendu, la direction de l'Agriculture et de la Forêt rétorque que cela ne concerne que des surfaces minimales, ce qui est vraisemblable, compte tenu du peu d'attrait qu'exerce l'agriculture sur les

créoles guyanais ; toutefois, outre que 140 ha ont été déforestés en cinq ans (1990-1995), il reste qu'un mécanisme administratif officiel met l'argent du contribuable français à même de servir la déforestation de la Guyane. Mais il y a plus inquiétant encore.

En novembre 1994, la direction régionale pour l'Environnement (DIREN) publie ses « premières propositions pour un projet de Parc de la forêt tropicale guyanaise », sous la forme d'une brochure de 10 pages, dont la diffusion en France métropolitaine a malheureusement été *quasiment nulle* [mais qui a été reprise par le *Courrier de l'environnement*, n°24, avril 1995, pp. 70-74].

Les propositions de la DIREN appellent deux commentaires : s'il est profondément satisfaisant de voir la France se préoccuper enfin de la conservation de la forêt guyanaise, il est regrettable de constater que ce projet de parc présente trois gros défauts qui en limitent gravement la portée.

Tout d'abord, ce projet ne concerne qu'une partie beaucoup trop petite de la Guyane, la « zone de nature » ne représentant qu'environ 1/4 de la surface totale de la forêt guyanaise. Par ailleurs, il va de soi que les forêts qui seront extérieures au parc ne pourront bénéficier d'aucune protection et que, dans le contexte actuel, cela revient à les condamner à une destruction inéluctable.

S'il voit le jour, ce Parc ne sera pas seulement trop petit, il sera aussi mal situé. Le Sud de la Guyane étant naturellement protégé par les difficultés d'accès, le choix de cette zone comme parc représente une solution de facilité ; on verra plus loin que c'est aussi une lâcheté politique.

Une importante raison supplémentaire de considérer que le parc ne doit pas se limiter à la zone sud apparaît sur la carte de la diversité biologique guyanaise. Lors des glaciations de l'Oléistocène, entre - 18 000 et - 10 000 ans, la Guyane méridionale était essentiellement couverte de savane et la forêt était réfugiée dans la partie nord, la plus humide. Ce « refuge pléistocène », identifié par Withmore et Prance (*) est une réalité attestée par de nombreux travaux de terrain de l'ORSTOM, du Muséum de Paris et du CNRS. En Guyane, la plus belle forêt et la plus haute diversité biologique ne sont pas dans le Sud mais dans le Nord.

Le troisième défaut du projet de parc présenté par la DIREN est qu'il n'a jamais fait l'objet de concertation avec les scientifiques concernés, qui auraient certainement préconisé de protéger les grandes forêts du Nord.

Pourquoi n'avoir pas fait un projet de Parc dans la moitié nord de la Guyane ? Il faut ici dire un mot du contexte très spécial de ce département où, en dépit des prises de positions officielles, les choses ne se passent pas comme dans le Morbihan, l'Hérault ou la Corrèze. La Guyane est contrôlée politiquement par des élus locaux volontiers corrompus et financièrement par la métropole, chacun de ces deux pouvoirs cherchant à tout prix à éviter les conflits. La ploutocratie locale cherche ainsi à garder ouvert le robinet à finances, c'est-à-dire l'Administration et le Centre spatial, et les gouvernements français cherchent à préserver la stabilité nécessaire au maintien du Centre spatial. Il est notoire que les élus guyanais, dans leur ensemble, n'ont qu'un profond dédain pour la forêt de leur pays, sauf s'il s'agit d'y chasser ou d'y faire fructifier des exploitations aurifères. Hélas, l'or est dans la moitié nord (Sophie, Paul Isnard, etc.) ainsi que les ressources cynégétiques (chasse) les plus accessibles. Pour ne pas mécontenter les élus, le parc est prévu dans le Sud, et la forêt tropicale risque de faire les frais de ces compromissions.

En ne sauvegardant qu'un quart de la forêt guyanaise, la France ne ferait pas mieux que les pays en voie de développement qui détiennent les autres forêts tropicales.

Mais cette forêt guyanaise a un statut qui la rend absolument unique : elle appartient à un pays riche. La France n'a pas un besoin vital des ressources de la forêt guyanaise ; dans ces conditions, si elle se résout à ce que cette forêt soit détruite aux 3/4, quelle sera sa crédibilité lorsqu'elle demandera à des pays pauvres de préserver leurs propres forêts ?

Le Prince Bernhard des Pays-Bas, président du Fonds mondial pour la nature (WWF), achevait ainsi son allocution devant le Dixième Congrès forestier mondial qui s'est tenu à Paris en 1991 : « J'aimerais terminer par un appel au pays hôte, à la France. En Guyane, la France possède plus de 7 millions d'hectares de forêts tropicales humides, qui n'ont pas encore été protégés sous la forme d'un parc national ou d'une réserve de biosphère. Il y a une grande urgence à le faire, non seulement

(*) Biogeography and Quaternary History in Tropical America. Witmore & Prance, Oxford 1987.

pour protéger ces forêts, mais aussi pour montrer aux pays en voie de développement situés sous les tropiques que l'Europe ne fait pas que prêcher pour la conservation des forêts tropicales, mais qu'elle agit aussi ». Les pays en question, Madagascar, Cameroun, Mexique, Philippines, Birmanie, Brésil, etc., ont beaucoup plus besoin que nous d'exploiter leurs ressources forestières. La France va-t-elle, une fois encore, en Guyane comme dans le Pacifique, donner l'exemple de ce qu'il ne faut pas faire ?

Je demande que ce projet de Parc soit revu à la hausse, qu'il soit hissé à la hauteur des enjeux et de l'attente du public. Je crois qu'il faut protéger l'ensemble de la forêt guyanaise - à l'exception de la frange côtière où se regroupent déjà les activités économiques incompatibles avec la réalité forestière. Cette protection n'est nullement opposée au développement économique car, dans un monde qui perd ses forêts tropicales, une forêt comme celle de la Guyane, efficacement protégée, deviendrait un centre d'attraction mondial pour les activités scientifiques et écotouristiques. On sait du reste que les exploitations forestières et aurifères sont compatibles avec la protection de la forêt, à condition qu'elles s'exercent de façon contrôlée, dans des secteurs prévus à cet effet.

Il ne s'agit là que d'un avis personnel ; il va de soi que le projet de parc national guyanais doit être revu en concertation avec toutes les parties intéressées. C'est la première fois que la conservation d'une forêt tropicale est proposée à l'échelle d'un pays entier. L'originalité de cette approche pourra surprendre, mais il faut réaliser que cette originalité est liée à celle de la Guyane elle-même, dont l'aspect exceptionnel n'a jamais été mis en valeur. Pour une fois, l'imagination saura-t-elle prévaloir ? Ou bien, les belles forêts primaires de plaine vont-elles faire les frais de la routine politique et intellectuelle, alliée au manque d'information ?

Francis Halle
 professeur de botanique à Montpellier II
 (octobre 1995)

